

OPAH de Moirans-en-Montagne



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Moirans-en-Montagne

2022-2025

CONVENTION D'OPÉRATION N°039AUT025

Avenant à la convention n°1



La présent avenant est établie entre :

la commune de Moirans-en-Montagne, retenue comme « Petite Ville de Demain » et sur laquelle le périmètre d'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pris effet, représentée par son Maire, Monsieur Grégoire LONG,

la Communauté de Communes Terre d'Émeraude, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par son Président, Monsieur Philippe PROST,

l'État, représenté par M. le Préfet du Département du Jura, Monsieur Serge CASTEL,

l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par M. le Préfet du département de Jura et délégué local de l'Anah, Monsieur Serge CASTEL, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »,

le Département du Jura, délégataire de compétence des aides à la pierre, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la convention de délégation de compétence du 22 janvier 2019 conclue entre le Département du Jura et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) (*en délégation de compétence*),

Vu la délibération n° du conseil communautaire de Terre d'Émeraude Communauté, maître d'ouvrage de l'opération, en date du ..., autorisant la signature du présent avenant à la convention,

Vu la délibération n° du conseil municipal de la commune de Moirans-en-Montagne, en date du ... autorisant le Maire à signer le présent avenant à la convention,

Vu la délibération n° de la commission permanente du département du Jura, en date du ... autorisant le Président à signer le présent avenant à la convention,

Vu l'avis du délégué de l'ANAH dans la région en date du ...

Il a été exposé ce qui suit :

Chapitre 1 – Constats

Les annexes incluses dans le projet de convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la commune de Moirans-en-Montagne ne correspondent pas aux règles décidées par l'ensemble des partenaires et le maître d'ouvrage.

Par conséquent, les annexes seront remplacées dans ce nouvel avenant, ainsi que les montants engagés par certains des financeurs.

Le présent avenant aura un effet rétroactif sur les dossiers déposés avant la date de signature de celui-ci.

Chapitre 2 – Objectifs et enjeux de l'avenant

L'objectif de cet avenant est de mettre à jour les annexes et de pouvoir instruire les dossiers selon la réglementation validée par l'ensemble des partenaires.

Chapitre 3 – Modifications

Au 5.1.2 Montant prévisionnels de l'Anah, la phrase suivante et le tableau sont modifiés comme suit : « Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'ANAH pour l'ensemble de l'opération sont de 549 700 732 599 euros, affectés selon l'échéancier suivant : »

	2022 (8 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (4 mois)	TOTAL	Option (1 an)
AE prévisionnels	139 342 €	199 619 €	199 619 €	194 019 €	732 599 €	199 619 €
dont aides aux travaux Propriétaires Occupants	63 000 €	105 293 €	105 293 €	105 293 €	378 879 €	105 293 €
dont aides aux travaux Propriétaires Bailleurs	49 124 €	65 499 €	65 499 €	65 499 €	245 621 €	65 499 €
Dont Prime Habiter Mieux*	8 000 €				8000 €	
dont aides à l'ingénierie / part fixe	5 600 €	8 400 €	8 400 €	2 800 €	25 200 €	8 400 €
dont aides à l'ingénierie / part variable**	5 918 €	8 877 €	8 877 €	8 877 €	32 549€	8 877 €
dont aide aux travaux MPR' Copropriété	7 700 €	11 550 €	11 550 €	11 550 €	42 350 €	11 550 €

Au 5.4.2 Montant prévisionnels du Département du Jura, les engagements sont remplacés par le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 039-200090579-20221214-D_2022_161-DE

	2022 <i>(8 mois)</i>	2023	2024	2025 <i>(4 mois)</i>	TOTAL	Option (1 an)
AE prévisionnels	15 000 €	26 000 €	33 000 €	19 000 €	93 000 €	27 000 €
Dont propriétaires occupants	- €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	3 000 €
Dont propriétaires bailleurs	15 000 €	19 000 €	24 000 €	10 000 €	68 000 €	20 000 €
Dont prime à l'accession	- €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	16 000 €	4 000 €

Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées – Bailleurs –

Logements conventionnés classiques	Niveau consommation énergétique atteint après rénovation :											
	< 216 kwh/m ² /an (avec gain thermique > 35%)						< 96 kwh/m ² /an (Niveau BBC) ou Réhabilitation lourde					
	Subv. Anah		Prime Habiter Mieux	Dpt JURA	T.E.C	Moirans	Subv. Anah		Prime Habiter Mieux	Dpt JURA	T.E.C	Moirans
	Envlp. Maxi Travaux subventionables	Taux subvention					Envlp. Maxi Travaux subventionables	Taux subvention				
Logts Indignes occupés	1.000 €/m ²	35%	forfait 1.500 € - 2.000 €				1.000 €/m ²	35%	forfait 1.500 € - 2.000 €			
Logts Très Dégradés Vacants	850 €/m ²	25%					1.000 €/m ²	35%				
Logts Moyennement Dégradés	600 €/m ²	25%					750 €/m ²	35%				
Logts Peu Dégradés / Tvx Economies Energie	600 €/m ²	25%					750 €/m ²	35%				
Transformations d'Usage	600 €/m ²	25%					750 €/m ²	25%				

Département : Forfait de 2000 € pour conventionnement Loc3

– Propriétaires occupants –

	Envlp. Maxi Travaux subventionnables	Subv. Anah		Subv. Département du Jura		Subv. TEC		Subv. Moirans	
		PO Très Modestes	PO Modestes	PO Très Modestes	PO Modestes	PO Très Modestes	PO Modestes	PO Très Modestes	PO Modestes
Réhabilitation logts Insalubres occupés	50 000 €	50%	50%	Forfait 3.000 €	Forfait 3.000 €	Forfait 3.000 €	Forfait 3.000 €	/	/
Réhabilitation logts dégradés vacants	30 000 €	60%	45%	/	/	/	/	/	/
Adaptation Logts Vieillessement / Handicap	20 000 €	50%	35%	/	/	/	/	/	/
<u>Economies d'énergie :</u> MaPrimeRénov'	20 000 €	Forfait	Forfait	/	/	/	/	/	/
MaPrimeRénov Sérénité (gain >35%)*	30 000 €	60%	45%	/	/	/	/	/	/
Prime à l'accession (Travaux énergie)				Forfait 2 000 € si BBC				Forfait 2 000 €	

* Prime de 1 500 € si atteinte d'une classe énergétique A ou B
 Prime de 1 500 € si sortie de classe F ou G

Fait en 4 exemplaires à Orgelet, le ...

Pour le Maitre d'Ouvrage,
Terre d'Émeraude Communauté,

Pour la commune de Moirans-en-Montagne,

Le Président, Mr Philippe PROST

Le Maire, Mr Gégouire LONG

Pour le Département du Jura,
Délégué des aides à la pierre,

Pour l'État,

Le Président, Mr Clément PERNOT

Le Préfet, Serge CASTEL

Pour l'Anah,
Le délégué de l'Anah dans le département,

Le Préfet, Serge CASTEL